



MONITEUR BELGE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Résumé
au
Moni
bel



25017888

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

24 JAN. 2024

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0461 058 816

Nom

(en entier) : Centre Logistique de Wallonie

(en abrégé) : CLW

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Chemin de la Reconversion 40, 7110 Houdeng-Goegnies

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur et renouvellement du mandat du commissaire

Il résulte du procès-verbal d'actionnaires de 02/08/2024 que les actionnaires décident de charger le bureau Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé à Kouterveldstraat 7B boîte 1, B-1831 Machelen, représenté par M. Van Dooren & C° SRL, représenté par Monsieur Marnix Van Dooren, du contrôle des comptes annuels et des exercices.

Le mandat commence le 1 mars 2024 et sera annulé à l'Assemblée Générale qui tiendra conseil sur l'exercice clôturé le 28 février 2027.

Une procuration spéciale est donné à madame Sarah De Bruycker ou à monsieur Kris Rooms, c/o B-9820 Merelbeke, Guldensporenpark 90 blok J, pour signer et déposer toutes les formulaires I et II nécessaires auprès le greffe du tribunal de l'entreprise pour la publication aux annexes du Moniteur belge, ainsi que pour remplir toutes les formalités nécessitées par les décisions prises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Il résulte du procès-verbal d'actionnaires de 29/08/2024 que:

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes:

- Le mandat de monsieur Didier Strackx, en tant qu' administrateur de la société a été terminé le 18/08/2024.

- Monsieur Pieter Weyne a été nommé administrateur de la société. Le mandat court du 19/08/2024 jusqu'au 18/08/2030 compris.

Une procuration spéciale est donné à madame Sarah De Bruycker ou à monsieur Kris Rooms, c/o B-9820 Merelbeke, Guldensporenpark 90 blok J, pour signer et déposer toutes les formulaires I et II nécessaires auprès le greffe du tribunal de l'entreprise pour la publication aux annexes du Moniteur belge, ainsi que pour remplir toutes les formalités nécessitées par les décisions prises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme, aux fins de publicité:

Sarah De Bruycker
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2025 - Annexes du Moniteur belge